



Décision Municipale n°. 8/2024/DM/C.NKMT/SG du..... 18 JUIN 2024 Portant attribution de l'Appel d'offre n°008/AONO/C.NKMT/CIPM/2024 pour les travaux de construction de cinq blocs de deux salles de classe, de cinq blocs de latrines à six compartiments et cinq forages à énergie solaire dans certaines écoles publiques de la Commune de Nkolmetet, Département du Nyong et So'o, Région du centre.

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NKOLMETET

- Vu la constitution ;*
Vu la Loi N°2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
Vu la Loi N° 2023/019 du 19 Décembre 2023 portant loi des finances pour l'exercice 2024
Vu le Décret N°2001/048 du 23 Février 2001 portant création, organisation et Fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics, modifié et Complété par le décret N°2012/076 du 08 Mars 2012 ;
Vu le Décret N°2012/075 du 08 Mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
Vu le Décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant code des Marchés Publics ;
Vu le Décret n°2022/302 du 14 juillet 2022 portant nomination de Monsieur ENGAMBA Emmanuel Ledoux aux fonctions de Préfet du département du Nyong et So'o ;
Vu l'Arrêté N°204/MINMAP du 03 Juillet 2018 portant création des commissions Internes de Passation de Marchés Publics auprès des Communautés Urbaines, des Communes et Communes d'Arrondissement ;
Vu l'Arrêté N°000146/A/MINDEVEL du 03 Mars 2020, constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issue du scrutin municipal du 09 Février 2020 dans la Commune de Nkolmetet, Département du Nyong et So'o, Région du Centre.
Vu la Décision municipale n°005/24/DM/C.NKMT/SG du 27 Février 2024 constatant la composition de la commission interne de passation des marchés publics auprès de la Commune de Nkolmetet
Vu l'Appel d'offre n°008/AONO/C.NKMT/CIPM/2024 pour les travaux de construction de cinq blocs de deux salles de classe, de cinq blocs de latrines à six compartiments et cinq forages à énergie solaire dans certaines écoles publiques de la Commune de Nkolmetet, Département du Nyong et So'o, Région du centre.
Vu le procès-verbal d'ouverture du 25 Mai 2024 de la Commission interne de passation des marchés.
Vu La proposition d'attribution du président de la CIPM au Maire de la Commune de Nkolmetet du 04 Juin 2024
Considérant les nécessités de service :

DECIDE :

Article 1^{er}: L'établissement : **ETS BATICAM** est retenu comme adjudicataire du Lot 2 de la lettre commande relative à la consultation susmentionnée.

Objet et lieu des travaux	Attributaire	Montant (Frs CFA)	Délais
Lot 2 : Travaux de construction de deux blocs de deux salles de classe, de deux blocs de latrines à six compartiments dans les écoles publiques de Nsessougou et Bikoko dans la Commune de Nkolmetet	ETS BATICAM	51 839 786	03 mois

Article 2 : La présente décision sera enregistrée, communiquée et publiée partout où besoin sera./-

Ampliations :

- ARMP/CE/Ydé ✓
- Préfet/NS/Mbyo :
- DDMINMAP/NS/Mbyo
- DDMINDEVEL/NS/Mbyo
- DDMINTP
- DDMINEE
- Président CIPM/Nkmt
- Attributaire
- Affichage
- Chrono/Archives

18 JUIN 2024
Nkolmetet, le _____

Le Maire,
(Autorité contractante)



*Sophiane Solang
Nkolmetet*